

Macron et l'âge de départ en retraite: l'art de la mise en scène des reculs sociaux

 [blogs.mediapart.fr/justin-b/blog/270819/macron-et-l-age-de-depart-en-retraite-l-art-de-la-mise-en-scene-](https://blogs.mediapart.fr/justin-b/blog/270819/macron-et-l-age-de-depart-en-retraite-l-art-de-la-mise-en-scene-des-reculs-sociaux)
des-reculs-sociaux
Par Justin B.

[Où l'on voit que, pour faire face à un terrain miné, le gouvernement a organisé sa propre polémique sur l'âge d'équilibre (I). Que la récente volte-face de Macron sur ce point lui permet de conserver l'essentiel de son projet : un décalage automatique du départ en retraite selon l'espérance de vie de chaque génération (II). Que la concertation avec les syndicats ne peut dès lors porter que sur une seule question : déterminer les modalités de la baisse des pensions (III)]

ACTE I : Introduction, un projet de réforme avançant en terrain miné

Depuis plus d'un an déjà, le gouvernement prépare son projet de réforme "systémique" des retraites en avançant avec une prudence inédite et en reléguant en fin de négociation les sujets les plus complexes et les plus polémiques.

Parmi ceux-ci, l'épineuse question de l'âge de départ en retraite, qui cristallise les tensions. Et pour cause : depuis 30 ans, c'est l'argument massue utilisé, par les gouvernements successifs, pour réformer le système de retraites, et jeunes, salarié.e.s comme retraité.e.s commencent à être un peu échaudé.e.s. Terrain miné donc. Mais le gouvernement a plus d'un tour dans son sac...

ACTE II : Péripéties, construire de toutes pièces un désaccord de papier

ACTE II scène 1 : brandir un projet épouvantail.

Jeudi 18 juillet 2019, 9h30, Ministère des affaires sociales

Jean-Paul Delevoye dévoile devant les syndicats son rapport tant attendu sur la réforme des retraites. Parmi ses préconisations, il annonce la mise en place d'un "âge d'équilibre" qui serait fixé à 64 ans en 2025... mesure immédiatement polémique (mais il s'y attend).

ACTE II scène 2 : laisser pousser des cris d'orfraie.

Jeudi 18 juillet 2019, 15h00, Le Figaro.

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, soutient le principe d'une réforme. Il précise néanmoins immédiatement que "fixer un âge pivot ou d'équilibre unique est injuste. L'âge de départ à la retraite à taux plein doit être adapté aux carrières de chacun et évoluer en fonction des situations individuelles"

Entracte et décryptage : que signifie ce débat, et pourquoi passe-t-il à côté du principal sujet ?

L'âge d'équilibre consiste en la fixation d'un âge, en dessous duquel les personnes partant en retraite subiraient une décote, et au-delà duquel elles toucheraient une surcote. Néanmoins, **la "décote" envisagée par un âge d'équilibre diffèrerait substantiellement de la décote du système actuel en ce qu'elle ferait abstraction totale de la durée de la carrière.** Fini le principe des annuités, où l'on pouvait toucher son taux plein dès 62 ans pourvu qu'on aie cotisé suffisamment. Ici, quel que soit l'âge de début de la carrière - 16 ans, 20 ans, 24 ans - tout le monde subirait une décote identique, dès 62 ans.

Une partie de cette opposition entre les deux modèles (logique d'âge et logique de durée) est réelle. La logique d'âge favorise les personnes ayant fait des études longues, ayant des carrières incomplètes - et notamment les femmes qui subissent largement les interruptions de carrière et les temps partiels subis, et partent aujourd'hui souvent à 67 ans pour éviter la décote. La logique de durée, elle, favorise les carrières longues, complètes, les personnes ayant commencé à travailler tôt et, probablement, les métiers pénibles.

Mais en rester là serait oublier l'objectif premier de la réforme, écrit noir sur blanc dans le rapport de Jean-Paul Delevoye ([voir entre autres p. 117](#)) : répercuter automatiquement les gains d'espérance de vie sur le départ en retraite. Concrètement ? Le projet du gouvernement prévoit de décaler mécaniquement l'âge d'équilibre, ou d'augmenter la durée de cotisation, pour chaque génération partant en retraite. Ainsi, **que l'on raisonne en termes d'âge ou de durée ne changera rien au fond du problème : la date du départ sera, chaque année, moins atteignable que l'année précédente.** Le rapport Delevoye parle ainsi de plus de 66 ans (en âge) ou de plus de 44 annuités (en durée) pour les trentenaires d'aujourd'hui, la génération 1990, avant d'atteindre le "taux plein". Tout départ anticipé par rapport à ces conditions sera sanctionné, et sanctionné plus durement chaque année que la précédente. En résultera, dans un cas comme dans l'autre, une baisse mécanique du montant des pensions.

Cet enjeu principal posé, revenons à la pièce qui se joue sous nos yeux.

ACTE III : Dénouement, mettre en scène un gouvernement "à l'écoute"

ACTE III scène 1 : les prémices du dialogue

Mercredi 21 août 2019, 8h47, RMC et BFM TV.

Agnès Buzyn annonce l'ouverture d'une concertation citoyenne sur la réforme des retraites, dont les contours restent flous.

Sonnez les trompettes, c'est l'acte II du quinquennat ! Celui de la Concertation majuscule, à grands renforts de caméras : Grand débat national, Grenelle des violences conjugales, Conférence citoyenne sur le climat etc. On garde le cap, mais on "écoute", on "concerte", on fait de la "pé-da-go-gie".

ACTE III scène 2 : l'annonce de l'assouplissement

Lundi 26 août 2019, 20h, JT de France 2.

Interrogé sur la réforme des retraites, Emmanuel Macron fait volte-face : il livre une défense apparemment convaincue de la durée de cotisation, qu'il présente comme étant dans l'intérêt de ceux qui ont commencé à travailler à 16 ans, en concluant solennellement : "je préfère que l'on trouve un accord sur la *durée de cotisation*, plutôt que sur l'*âge*".

Le dénouement s'amorce enfin. Le gouvernement est en passe de rallier définitivement à sa cause la CFDT, qui ne demande qu'à soutenir la réforme. Et le gouvernement pourra se frotter les mains pour la division exemplaire du front syndical.

Sur le fond ? La réforme n'aura pas bougé d'un iota sur ses fondamentaux.

Tout changer en apparence, pour que rien ne change sur l'essentiel

Car, dans ce recul sur l'âge tambour battant, on en oublierait presque que perdurent (au moins) deux points ô combien problématiques du projet du gouvernement sur l'âge de départ en retraite.

D'abord, ce même 26 août, Emmanuel Macron confirmait la mise en oeuvre d'une réforme dite "paramétrique", d'ici à 2025, pour "revenir à l'équilibre" financier. En clair, **sous prétexte d'équilibre budgétaire, le gouvernement annonce une réduction du montant des retraites à court terme**. Une telle réforme serait une conquête majeure de Bercy et de Matignon, et pourrait notamment prendre la forme d'une augmentation du nombre d'annuités nécessaire pour une retraite à taux plein, à 43 annuités de cotisation, à un rythme bien plus rapide que celui qui était prévu par la réforme Touraine. Elle s'inscrirait alors dans la ligne la plus classique des réformes engagées depuis 30 ans, avec un impact sur toutes et tous, y compris sur les personnes partant en retraite avant 2025. Mais dans un tel contexte, qui pour la dénoncer ?

D'autre part et surtout, le principe d'un départ qui serait fonction de l'espérance de vie de chaque génération reste pleinement affirmé. Plus encore : cette séquence a réussi le coup de force de le faire passer au second plan des débats.

C'est là le coup de maître : puisqu'il n'y a plus d'âge d'équilibre, ce double recul - immédiat, puis par la mise en place d'un recul automatique - apparaîtrait presque comme une avancée. Nous avons échappé à un tel épouvantail (l'âge d'équilibre) que ce "moindre mal" devrait presque nous soulager... D'ailleurs, pourquoi s'inquiéter ? Le gouvernement entend discuter ces mesures avec les partenaires sociaux.

On imagine déjà la concertation : **"préférez-vous diminuer les pensions parce que vous n'avez pas travaillé assez tard, ou diminuer les pensions parce que vous n'avez pas travaillé assez longtemps ?"**

Tout un programme.

